



Le 14 avril dernier le Conseil Municipal s'est réuni afin d'examiner le budget 2017 qui se présentait de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2015		291 966,19 €		376 428,70 €		668 394,89 €
Opérations de l'exercice	456 922,76 €	408 987,87 €	931 922,61 €	1 009 791,37 €	1 388 845,37 €	1 418 779,24 €
TOTAUX	456 922,76 €	700 954,06 €	931 922,61 €	1 386 220,07 €	1 388 845,37 €	2 087 174,13 €
Résultats de clôture		244 031,30 €		454 297,46 €		698 328,76 €
Restes à réaliser	97 654,18 €				97 654,18 €	
TOTAUX CUMULES	554 576,94 €	700 954,06 €	931 922,61 €	1 386 220,07 €	1 486 499,55 €	2.087 174,13 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		146 377,12 €		454 297,46 €		600 674,58 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	1 386 928,46 €	932 631,00 €
Résultat reporté 002		454 297,46 €
<u>Total de la section de fonctionnement</u>	<u>1 386 928,46 €</u>	<u>1 386 928,46 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT:

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	581 820,00 €	435 442,88 €
Restes à réaliser sur 2016	97 654,18 €	
Solde d'exécution reporté 001		244 031,30 €
<u>Total de la section d'investissement</u>	<u>679 474,18 €</u>	<u>679 474,18 €</u>

Au cours de la même séance, l'Assemblée a examiné les taux des trois taxes communales. Il a été décidé de reconduire les mêmes taux d'imposition qui produiront les produits repris au tableau ci-après :

Taxe	Taux 2016	Taux 2017
Habitation	10,57	10,57
Foncier bâti	5,13	5,13
Foncier non bâti	42,92	42,92

Taxe	Bases estimées	Taux	Produits
Habitation	823 900	10,57	87 086
Foncier bâti	788 200	5,13	40 435
Foncier non bâti	85 200	42,92	36 568
TOTAL à l'article 73111	>>>	>>>	164 089

L'ensemble de ces décisions a été pris à l'unanimité.

Le 30 juin, l'Assemblée Municipale s'est à nouveau réunie. À l'ordre du jour étaient inscrits les rythmes scolaires.

Un sondage avait été réalisé auprès des parents des élèves des écoles maternelle et élémentaire. Une majorité des réponses (86 contre – 24) s'est prononcée pour un retour à la semaine de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi).

Compte-tenu de ces avis, le Conseil Municipal, après discussion, s'est positionné pour un retour à 4 jours.

Le 15 juillet dernier les services de l'Education Nationale nous confirmaient le retour aux 4 jours pour la rentrée scolaire 2017-2018.

ENVIRONNEMENT

L'interdiction qui nous est faite d'utiliser les désherbants nous voit confrontés à une situation inédite, malgré les efforts consentis par les agents communaux, les résultats sont souvent décevants. Les constatations sont également visibles dans de nombreuses communes environnantes mais vous me direz que « les malheurs des autres ne guérissent pas les nôtres ».

Je fais appel à votre bon sens et à votre civisme : « la propreté est l'affaire de tous ».

Concernant l'argumentaire qui est souvent avancé de l'impôt qui est payé, je me permets de préciser que les taux appliqués pour les taxes d'habitation et le foncier bâti sont parmi les plus bas du secteur.

Malgré l'interdiction, certains s'obstinent à faire des feux. En plus des nuisances occasionnées au voisinage, en ces temps de forte sécheresse, le risque de propagation est grand. Il existe des solutions, l'accès à la déchetterie est gratuit, là aussi un peu de respect de l'autre.

TRAVAUX

Dans la Rue Jean Jaurès doivent être prochainement entrepris des travaux de signalisation tendant à ralentir la vitesse mais aussi à rendre un espace sécurisé aux piétons en réglementant le stationnement. Cet aménagement a été présenté aux riverains lors d'une réunion publique.

Les trottoirs communaux n'ont pas une structure suffisante pour accepter le stationnement des véhicules poids lourds.

Je demande donc aux chauffeurs de ces véhicules de prendre les dispositions nécessaires pour éviter ces stationnements qui endommagent fortement la voirie.

Des riverains de la Place Narcisse Pavot et de la Rue Brûlée nous ont avertis du passage de plus en plus fréquent de véhicules poids lourds utilisant ce parcours en venant d'Inchy et se dirigeant vers Fontaine au Tertre. L'étroitesse de la Rue Brûlée et le mauvais état de la mosaïque de la chaussée de la Place Narcisse Pavot engendrent danger, nuisances sonores et vibrations importantes provoquant des fissures au bâti existant.

Afin de palier à ces inconvénients, un arrêté interdisant la circulation aux camions de plus de 7,5 tonnes sur ces axes a été pris. Cette interdiction ne concerne pas les usagers riverains de ces voies.

Le système de chauffage de la salle Léo Lagrange vient d'être changé. C'est un chauffage central avec radiateurs qui a été installé.

VIE DU VILLAGE

- La rentrée des écoles est fixée au 04 septembre prochain, les services de la cantine reprennent le même jour. Pensez à vous inscrire au plus tard pour jeudi 31 août. Merci pour votre compréhension
- **Mardi 12 septembre**, reprise des cours informatiques (gratuits) ouverts à tous de 14h à 16h à la Médiathèque par Monsieur HERIN Jean.
- **Le lundi 25 septembre** MULTI'FORM organise une marche caritative au profit de l'Association France Alzheimer Nord en partenariat avec les Z'Amis de Viesly. Rendez-vous à 8h45 au Foyer Rural pour un départ à 9h30.

Très cordialement

Le Maire